

Demande de règlement post annulation

Par Tora

Bonjour,

J'ai été contrainte d'annuler à J-2 une prestation de loisirs à cause de membres de notre groupe atteints du COVID.

La reservation de la prestation s'etait faite par échange de mail, sans contrat, ni information quand aux modalités d'accueil et d'annulation, ni versement d'acompte de ma part.

Aujourd'hui le prestataire me demande de verser 50% du montant de la prestation et me joint un RIB pour ce faire.
Est-il en droit de faire cette demande, et quelle obligation légale ai-je de lui verser ?

Merci beaucoup